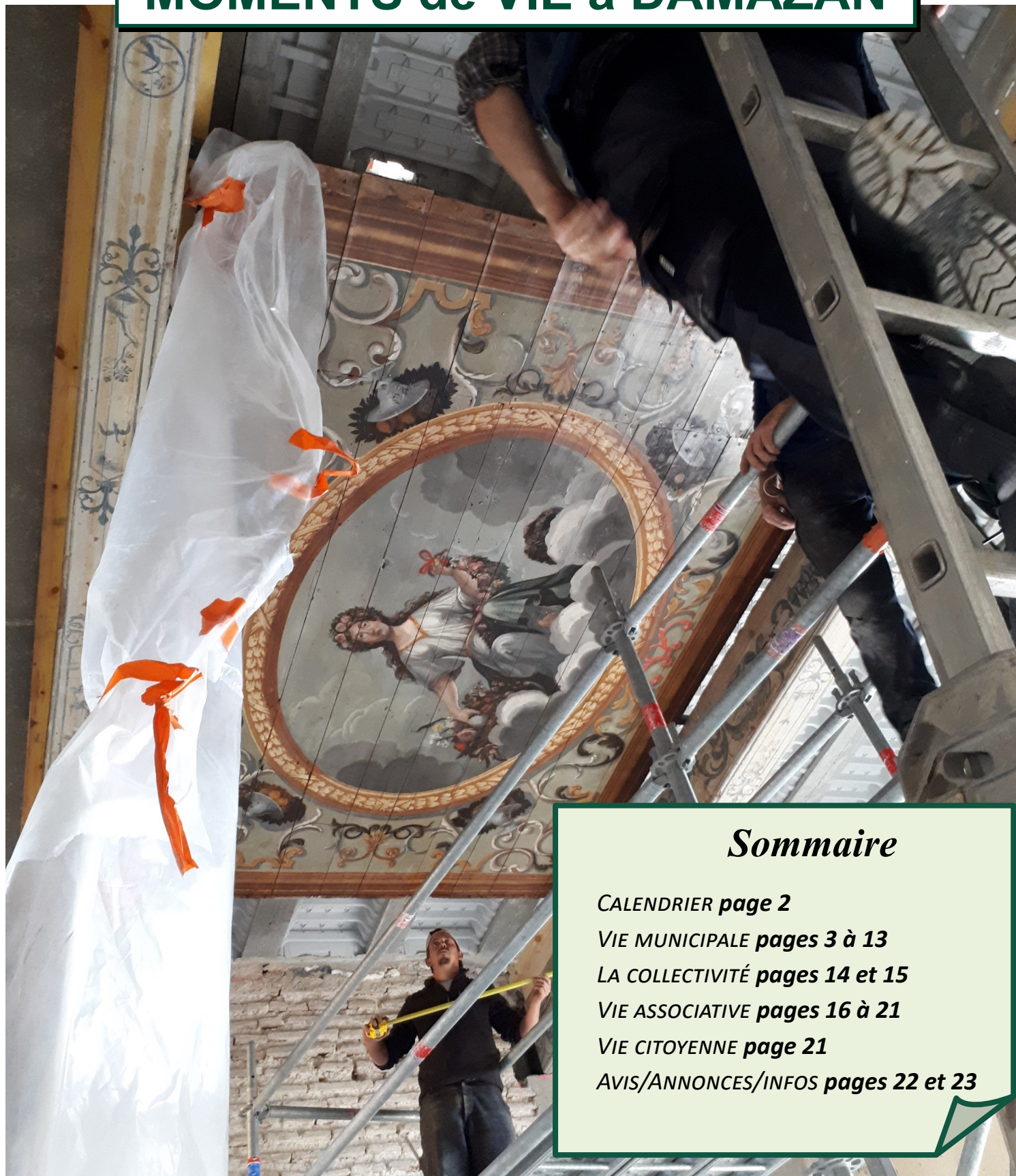




2019

Novembre  
Décembre

## MOMENTS de VIE à DAMAZAN



### *Sommaire*

*CALENDRIER page 2*

*VIE MUNICIPALE pages 3 à 13*

*LA COLLECTIVITÉ pages 14 et 15*

*VIE ASSOCIATIVE pages 16 à 21*

*VIE CITOYENNE page 21*

*AVIS/ANNONCES/INFOS pages 22 et 23*

# CALENDRIER

## MOIS DE NOVEMBRE

Jeudi 7	- Randonnée APIED - Loto du rugby à Aiguillon	P. 16 P. 20
Vendredi 8	- Football - Émission radio « Direct magazine	P. 18 P. 22
<b>Samedi 9</b>	- <b>Exposition de peinture - vernissage</b> - Football	P. 13 P. 18
Dimanche 10	- Randonnée APIED - Rugby	P. 16 P. 20
<b>Lundi 11</b>	 Commémoration de l'armistice de 1918	P. 12
Jeudi 14	- Randonnée APIED	P. 16
Samedi 16	- Loto du rugby à Monheurt	P. 20
Dimanche 17	- Rugby	P. 20
Jeudi 21	- Randonnée APIED	P. 16
Dimanche 24	- Randonnée APIED - Rugby	P. 16 P. 20
Samedi 30	- Football - Loto du rugby à Monheurt	P. 18 P. 20

## MOIS DE DÉCEMBRE

Dimanche 1 <sup>er</sup>	- Marché de Noël - Football	P. 17 P. 18
Jeudi 5	- Randonnée APIED - Loto du rugby à Aiguillon	P. 16 P. 20
Vendredi 6	- Football	P. 18
Samedi 7	- Football	P. 18
Dimanche 8	- Randonnée APIED - Rugby	P. 16 P. 20
Jeudi 12	- Randonnée APIED	P. 16
Samedi 14	- Football	P. 18
Dimanche 15	- Rugby	P. 20
Jeudi 19	- Randonnée APIED	P. 16
Vendredi 20	- Football	P. 18
Samedi 21	- Loto du rugby à Monheurt	P. 20
Dimanche 22	- Randonnée APIED	P. 16
Dimanche 29	- Loto du rugby à Port-Sainte-Marie	P. 20
Mardi 31	- Réveillon du rugby salle polyvalente de DAMAZAN	P. 21

## LE MOT DU MAIRE



*Les travaux que nous avons annoncés depuis bien longtemps déjà, sont enfin entrés dans leur phase de réalisation.*

*Un projet commence par la réunion autour d'une table des différents acteurs qui auront à y contribuer. Jusqu'à sa concrétisation, le premier d'entre les maîtres d'œuvre est, sans conteste, le temps. En effet, il aura fallu plus de 6 ans pour arriver au terme du chantier de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle, 5 ans pour la rénovation de l'avenue des Landes, 4 ans pour la mise en service de la toute nouvelle station d'épuration. Des années de travail de fourmi avant que les choses puissent enfin prendre forme.*

*La Maison de Santé ouvrira ses portes en février prochain, et nous sommes ravis de pouvoir confirmer l'ouverture d'un cabinet dentaire. C'est une dentiste qui viendra rejoindre l'équipe permanente de nos professionnels de santé.*

*Ce projet, rappelons-le a été porté et financé par la Communauté des Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas et l'État, celui de la station d'épuration porté et financé par EAU47 et la rénovation de l'avenue des Landes, qui devrait être terminée dès la fin de l'année, est portée par le Pôle d'activités.*

*Je remercie vivement les riverains, les usagers et les commerçants qui endurent avec une remarquable patience la gêne occasionnée par l'ampleur des travaux. Ils savent que ceux-ci améliorerons le cheminement mais permettront aussi l'obtention d'un débit d'eau suffisamment puissant pour répondre à nos besoin de sécurité en cas d'incendie et de confort dans les habitations. Ils auront également permis de supprimer les canalisations en plomb encore présentes dans cette partie de la commune.*

*Pour certains travaux qui concernent la sauvegarde de notre patrimoine, il nous faut faire appel au mécénat. C'est ce que nous ferons en ouvrant une souscription pour le ravalement de la façade de l'église qui sera entrepris prochainement et pour la restauration des peintures de la Maison de Santé.*

*Les efforts de chacun pour contribuer à la propreté de la ville commencent à porter leurs fruits. Il est possible que la mise en place d'un système de surveillance autour de la Maison de Santé et de l'Îlot du magasin des tabacs réaménagé y participe pour une bonne part.*

*Tous ces projets devraient contribuer à améliorer la qualité de vie dans notre commune. Dans cette perspective, je souhaite à tous les Damazanais une heureuse fin d'année en mon nom et au nom de toute l'équipe municipale.*



## CONSEIL MUNICIPAL - COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 26 AOÛT 2019

**Présents** : MM. Michel MASSET, Michel GENAUDEAU, Stéphane ROSSATO, Mmes Sylvie LAMBROT, Christine AGOSTI, Isabelle DE LONGHI, Françoise DUBOURG, Colette LESAGE, MM. Daniel CHABOT, Christian SEGUIN, Michel SERENA.

**Excusés/Absents** : Mmes Sylvie DELAURIER (pouvoir à Sylvie LAMBROT), Katia GALET, MM. Damien MERCIER, Thierry SAVAR,

**A été nommée secrétaire** : Isabelle DE LONGHI,

### **1 – MISSION ASSISTANCE TECHNIQUE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL : ÎLOT DU MAGASIN DES TABACS & GROUPE SCOLAIRE**

Monsieur le Maire rappelle le projet de la commune :

***Rénovation/Reconstruction du Groupe Scolaire Louis Bacqué. Le projet consiste à étudier les solutions de rénovation des bâtiments composant le groupe scolaire de Damazan (École Maternelle/Cantine, École Élémentaire, Accueil de Loisirs) ou la démolition des bâtiments existants et reconstruction de bâtiments neufs si la rénovation doit être trop onéreuse.***

Monsieur le Maire précise le souhait de la commune d'inscrire ce projet dans une approche globale, pluridisciplinaire, qualitative, afin d'en optimiser les aspects techniques et méthodologiques, financiers et budgétaires, administratifs, etc. Il indique au Conseil Municipal qu'un accompagnement de la commune en matière d'ingénierie est nécessaire. Il informe que le Département de Lot-et-Garonne a mis en place une mission de préfiguration d'assistance technique, dénommée **AT47**. Ce dispositif s'adresse :

- aux communes considérées comme rurales, ayant un faible potentiel financier par habitant,
- aux EPCI de moins de 15 000 habitants répondant aux mêmes conditions.

L'**AT47** est assurée par le Département avec des partenaires expérimentés en matière d'accompagnement des maîtres d'ouvrage. Il s'agit d'une aide à la décision à destination des élus locaux. Elle permet de définir et dimensionner un projet, de disposer de plusieurs pistes de réalisation possibles en tenant compte de la capacité de financement du projet, et, le cas échéant, de contribuer à l'élaboration du cahier des charges de recrutement du maître d'œuvre.

Cette assistance vise les projets sous maîtrise d'ouvrage publique :

- réhabilitation ou construction neuve d'équipements et de bâtiments publics,
- aménagement d'espaces publics.

Elle intervient en complémentarité des prestations assurées par le secteur privé. Elle ne peut constituer une réponse aux appels d'offres de maîtrise d'œuvre des collectivités.

L'**AT47** se conclura par la remise d'un document complet d'intervention.

Ce document comprendra des pistes de réalisation du projet pour la collectivité.

Chaque piste proposée correspondra à des ambitions différentes et fera l'objet d'une estimation financière, le choix du scénario revenant au maître d'ouvrage (la collectivité).

Chaque collectivité retenue signera une convention avec le Département et le partenaire désigné par le Département. La contribution de la commune applicable est fixée à 0,35 € par habitant (révisable en cas de parution d'un nouveau décret d'application).

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'en délibérer.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

**DÉCIDE** de solliciter l'assistance technique du Département de Lot-et-Garonne concernant le projet communal :

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le courrier afférent, à l'attention du Président du Conseil Départemental,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention correspondante avec le Département et, le cas échéant, avec le partenaire désigné,

**Et DONNE** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette assistance technique.

## **2 – PERSONNEL COMMUNAL : CRÉATION DE POSTE SUITE À AVANCEMENT EN GRADE – RÉVISION DES TAUX DE COTISATION DU CONTRAT GROUPE RISQUES STATUTAIRES**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que la Commission Administrative Paritaire, en date du 25 juin 2019, a arrêté la liste d'aptitude au grade d'agent de maîtrise territorial établie au titre de la Promotion Interne. En conséquence, vu l'inscription sur cette liste d'un agent communal, il propose de procéder à la création du poste correspondant à la Mairie de DAMAZAN.

Oùï cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

**ACCEPTE** cette proposition et **DÉCIDE** de **CRÉER**, à compter du 1<sup>er</sup> Septembre 2019, l'emploi d'Agent de Maîtrise territorial, à temps complet (35 heures hebdomadaires)

**DIT** que les crédits nécessaires à cette décision sont inscrits au budget 2019 de la Commune

**AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre l'arrêté de nomination de l'Agent qui bénéficiera de cette promotion interne. Monsieur le Maire informe ensuite l'assemblée des dispositions prises par SOFAXIS qui, en raison d'un déséquilibre financier du contrat et de l'évolution de la sinistralité due aux absences pour raison de santé, a sollicité une réévaluation des taux de cotisation pour la couverture des agents CNRACL avec une prise d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2020. Néanmoins, après négociation, le CDG47 qui a mis en place le contrat groupe, a obtenu plusieurs solutions alternatives afin de minorer l'impact financier sur la prime d'assurance statutaire. Après avoir pris connaissances des différentes solutions, le Conseil Municipal souhaite qu'une étude chiffrée soit réalisée par le secrétariat afin de pouvoir choisir la solution la mieux adaptée à la collectivité.

## **3 - BILAN TEPOS ET PROPOSITIONS D'ACCOMPAGNEMENT**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du bilan relatif au programme TEPOS, établi après 1 an de fonctionnement : ce document rappelle d'une part, les modalités de mise en œuvre de ce programme en faveur de la transition énergétique et, d'autre part, les premières réalisations menées durant cette première année. Il rappelle également les possibilités d'accompagnement des collectivités sur plusieurs thématiques. Néanmoins, la Commune de Damazan n'a, à ce jour, pas désigné officiellement de référent. Le Conseil Municipal, oùï cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres, désigne en qualité de référent TEPOS : M. Stéphane ROSSATO.

## **4 - RENOUELEMENT DSP POUR LE CENTRE DE LOISIRS**

Lors de la dernière séance du Conseil Municipal, il avait été décidé de lancer la procédure de renouvellement de la DSP relative à l'organisation pédagogique des accueils de loisirs sans hébergement et des temps d'activités périscolaires de la Commune de Damazan. Cependant, la commission des affaires scolaires après avoir examiné la convention actuelle et notamment son article 2 (relatif à la possibilité de reconduction), propose, en raison du renouvellement prochain des municipalités, et afin de laisser aux nouveaux élus le temps de réfléchir au mode de fonctionnement de cette structure, de prolonger la DSP de IFAC pour l'année 2020. Cependant, la procédure de renouvellement sera lancée dès le début du mois de septembre 2020 afin de disposer du temps nécessaire pour la réaliser dans des conditions optimales.

Oùï cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**ACCEPTE** les propositions de Monsieur le Maire,

**PROROGUE** la durée de validité de la convention avec IFAC jusqu'au 31 décembre 2020,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier

## **5 - OPÉRATION FAÇADES : MODIFICATIONS**

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le Code l'urbanisme et notamment ses articles L 442-1 à L 442-5 et R 422-2 à R 422-6 ;

**Vu** le code la Construction et de l'Habitation et notamment ses articles L. 132-1 à L.132-5 et R132-1 ;

**Vu** la délibération du Conseil Communautaire de la *Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas* n° 018-2018 du 8 mars 2018 autorisant le Président de la Communauté à lancer et signer un marché public de mise en concurrence avec procédure adaptée pour le suivi animation de l'OPAH et de l'opération façade ;

**Vu** la délibération du Conseil communautaire de la *Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas* n°072-2018 du 21 juin 2018 adoptant le cahier des charges techniques et le règlement

de l'opération CAMPAGNE DE RAVALEMENT OBLIGATOIRE DES FACADES ;

**Vu** la délibération du conseil municipal de DAMAZAN en date du 26 mars 2018 demandant l'inscription de sa commune sur la liste des communes autorisées à imposer le ravalement des façades des immeubles ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n°47-2018-06-11-004 du 11 juin 2018 inscrivant la commune de DAMAZAN sur la liste des communes habilitées à imposer le ravalement décennal des façades ;

**Vu** la délibération Conseil municipal du 30 juillet 2018 fixant les modalités d'attribution de la subvention municipale et les modalités de mise en œuvre de l'outil ;

**Vu** la délibération du Conseil communautaire de la *Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas* n°099-2019 du 11 juillet 2019 adoptant l'actualisation du cahier des charges techniques et le règlement de l'opération CAMPAGNE DE RAVALEMENT OBLIGATOIRE DES FAÇADES ;

Monsieur le Maire indique que l'actualisation du cahier des charges techniques et le règlement de l'opération consiste à modifier les RAL des couleurs autorisées pour les menuiseries (volets, portes, fenêtres), les enduits et bardages en façade. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DÉCIDE** d'adopter l'actualisation du cahier des charges techniques et le règlement de l'opération CAMPAGNE DE RAVALEMENT OBLIGATOIRE DES FAÇADES.

#### **6 - SDEE47 : LANCEMENT DE L'OPÉRATION « MOBIVE H.A »**

L'opération MOBiVE H.A est la seconde opération du groupement de commande EnR-MDE mise en place par le Sdee 47. Elle permet aux différentes collectivités de s'engager dans la mobilité durable en massifiant les achats pour obtenir des prix plus attractifs afin de s'équiper de véhicules électriques ou hybrides rechargeables et de prises individuelles de recharge.

Monsieur le Maire charge Stéphane ROSSATO d'étudier cette proposition afin de pouvoir prendre une décision au cours de la prochaine séance.

#### **7 - LOTISSEMENT « LES PORTES DE DAMAZAN » : MODIFICATION DE L'EMPRISE POUR CESSION À LA SEM47**

Monsieur le Maire rappelle les termes de la délibération du 30 juillet 2018 relative à la cession du foncier nécessaire à la réalisation du lotissement « Les Portes de Damazan », dans le cadre de la concession d'aménagement signée avec la SEM47 ; il précise notamment l'emprise initiale qui incluait la maison GOBBINI qui devait être rachetée au Conseil Départemental.

À la suite de diverses négociations en cours de réalisation de l'aménagement, il est apparu que la procédure d'achat de la maison GOBBINI serait plus simple si elle était effectuée directement par la Commune : il convient donc de retirer la parcelle concernée de l'emprise initiale, ce qui aura pour conséquence de modifier la valeur des apports en nature de la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

**D'ACQUÉRIR** directement la maison GOBBINI auprès du Conseil Départemental

**D'EXCLURE** la parcelle cadastrée sous le n° 539 de la section ZM, pour une superficie de 574 m<sup>2</sup>, des biens à céder à l'Aménageur,

**DE MODIFIER** en conséquence la valeur de la participation par apport en nature de la Commune, dorénavant estimé à 90 550 €,

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'acte de cession correspondant à cette opération ainsi que tout document y afférant,

**DE DÉSIGNER** Messieurs Stéphane ROSSATO ou Michel GENAUDEAU pour le remplacer en cas d'empêchement le jour de la signature de l'acte notarié.

#### **8 - DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN – DÉLÉGATION DE SIGNATURE**

Monsieur le Maire rappelle que le Droit de Préemption Urbain a été instauré sur le territoire de la Commune de Damazan par délibération du Conseil Municipal en date du 12 Novembre 1987, puis modifié par délibération du Conseil Municipal en date du 24 février 2004 à la suite de l'approbation d'un nouveau PLU nécessitant une adaptation pour une meilleure gestion urbaine. Cependant ces délibérations donnent délégation au Maire pour exercer ce droit ; or, en cas d'empêchement ou pour éviter tout éventuel conflit d'intérêt, il convient de désigner un élu pour le remplacer.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DÉCIDE** de donner l'autorisation à M. Stéphane ROSSATO, Adjoint au maire en charge de l'urbanisme, de signer les déclarations d'intention d'aliéner ou la demande d'acquisition d'un bien soumis à l'un des droits de préemption prévus par le code de l'urbanisme, en cas d'empêchement de Monsieur le Maire.

## 9 – DÉCISIONS MODIFICATIVES

### INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2031 (20) - 10037 : Frais d'études	450,00		
2132 (21) - 10049 : Immeubles de rapport	29 000,00		
2151 (21) - 10003 : Réseaux de voirie	1 300,00		
21568 (21) - 37 : Autre mat et outil d'incen	4 000,00		
21751 (21) - 10048 : Réseaux de voirie	-68 250,00		
2188 (21) - 10022 : Autres immobilisations c	32 000,00		
2313 (23) - 10052 : Constructions	1 500,00		
	<b>0,00</b>		
<b>Total Dépenses</b>	<b>0,00</b>	<b>Total Recettes</b>	

## 10 – OFFRES DE PRÊTS POUR INVESTISSEMENTS 2019

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que pour pouvoir financer l'aménagement du giratoire pour sécuriser l'accès au pôle scolaire, les diverses acquisitions foncières nécessaires à la requalification de l'îlot du Magasin des Tabacs, l'aménagement de l'Avenue des Landes pour sécuriser l'entrée du bourg, ainsi que divers autres petits projets, il a été décidé de recourir à l'emprunt et de faire établir des propositions par différents établissements bancaires ; certaines de ces opérations ont débuté en fin d'année 2018, d'autres débiteront dans les semaines à venir. Il faut donc engager sans tarder les négociations avec les banques .

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**DÉCIDE** de contracter un emprunt de 300 000 € maximum,

**DIT** que le taux sera fixe,

**DIT** que la Commune s'engage à dégager les ressources nécessaires au paiement de chaque échéance et à en inscrire le montant au budget de chaque exercice concerné,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder aux demandes d'offres de crédit auprès de différentes banques et à signer tout document relatif à la réalisation du ou des prêts nécessaires au financement des investissements prévus en 2019.

## 11 - QUESTIONS DIVERSES

Antoine SANTOS intervient au sujet de l'accessibilité du complexe touristique :

Concernant le camping, des travaux restent à réaliser dans le cadre de l'obtention du label 3 étoiles, au niveau du bâtiment d'accueil, du parking, du cheminement pour personnes handicapées, de l'installation de poteaux de jalonnement, rampes et coursives, de la mise aux normes de portes, d'éclairage, de signalétique et appareillages divers. La commission des travaux devra étudier ce dossier avant de passer à la phase de réalisation.

Concernant la baignade, les travaux à prévoir sont colossaux car la plage doit être rendue accessible à toute personne à mobilité réduite. Cependant, les travaux à entreprendre seront très onéreux et risquent de dégrader le site : une dérogation pourra être demandée mais en cas de refus, la question du maintien de la baignade devra alors être soulevée. Le Conseil décide de demander le chiffrage des 2 solutions envisagées et donne d'ores et déjà son accord pour une éventuelle demande de dérogation.

Antoine SANTOS informe ensuite l'Assemblée de la situation du dossier de l'adressage qui sera effectué avec l'aide des services du Conseil Départemental : pour cela, il est nécessaire de faire un inventaire et de nommer les rues actuellement sans nom.

Une réunion de la commission des finances est à programmer dans les meilleurs délais.

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

## COMMUNE de DAMAZAN

### Enquête Publique sur le projet de révision générale du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Damazan

Par arrêté en date du 02 octobre 2019, le Président de la Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas a prescrit l'ouverture d'une enquête publique relative à la révision générale du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Damazan. Elle se déroulera à la mairie de Damazan, du **28 octobre au 29 novembre 2019 à 17h00** (inclus) .

A cet effet, le Président du Tribunal Administratif de Bordeaux a désigné en qualité de commissaire enquêteur, Monsieur Jean-Pierre AUDOIRE, retraité de la mutualité sociale agricole.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête du projet de révision générale du PLU pourra être consulté :

- **En mairie de Damazan** située place Armand Fallières, 47 160 Damazan, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie : *le lundi, mardi, mercredi et vendredi de 09h à 12h et de 14h à 16h30.*
- **A l'accueil du service urbanisme de la communauté de communes** – 17 Avenue du 11 Novembre, 47 190 AIGUILLON, aux jours et heures habituels d'ouverture : *du lundi au vendredi de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.*

Le dossier d'enquête publique mis en place à la mairie de Damazan sera accompagné d'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, sur lequel les observations et propositions du public peuvent être consignées.

Un registre dématérialisé sera mis à la disposition du public via le lien ci-après :

<https://www.registre-dematerialise.fr/1701>

Les observations et propositions du public peuvent également être adressées par correspondance au commissaire enquêteur, à l'adresse suivante : **mairie de Damazan – place Armand Fallières, 47 160 Damazan**. Elles peuvent être formulées par voie électronique à l'adresse suivante : **pludamazan47@gmail.com**, pendant toute la durée de l'enquête.

Le dossier sera par ailleurs consultable en version dématérialisée :

- Sur le site internet comportant le registre dématérialisé : <https://www.registre-dematerialise.fr/1701>
- Gratuitement sur un poste informatique à la mairie de Damazan aux jours et heures d'ouverture habituels.

Les courriers, courriels, et autres documents transmis seront annexés au registre d'enquête et tenus à la disposition du public au siège de l'enquête pendant toute la durée de l'enquête.

M. Jean-Pierre AUDOIRE, commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public à la **mairie annexe** de Damazan :

- **Le lundi 28 octobre de 09h30 à 12h ;**
- **Le mercredi 06 novembre de 14h à 17h ;**
- **Le jeudi 21 novembre de 09h à 12h ;**
- **Le vendredi 29 novembre de 10h à 12h ;**
- **Le vendredi 29 novembre de 14h à 17h.**

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur durant un an à la mairie de Damazan et au service urbanisme de la communauté de communes, ainsi qu'à la préfecture de Lot-et-Garonne aux jours et heures habituelles d'ouverture.

Les demandes de renseignement concernant ce dossier sont à adresser au : Service urbanisme de la Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas à Aiguillon.

Fait à Aiguillon, le 2 octobre 2019



## LE RETOUR DE FLORE

Depuis quelques jours, le panneau - *près de 9 m<sup>2</sup>* - représentant la déesse Flore a trouvé sa place dans l'entrée de la Maison de Santé, encadré par deux poutres elles-mêmes ornées de motifs floraux et animaux..

Ces éléments de décor qui ont été restaurés par Madame Marie-Dominique CEAUX, de l'entreprise SOCRA, ne sont qu'une toute petite partie des peintures qui décoraient au XVII<sup>e</sup> siècle cet hôtel particulier.

La plupart ont malheureusement été détruites mais, au cours des travaux, des peintures murales ont été découvertes sous des enduits de plâtre.

C'est ainsi que deux scènes champêtres surmontant des portes sont en cours de restauration. Elles aussi pourront être vues dès que la Maison de Santé entrera en fonction.



**En attendant, il est bien-sûr interdit de pénétrer sur le chantier pour d'évidentes raisons de sécurité et pour ne pas gêner la restauratrice dans son minutieux travail.**

Une invitation à visiter le hall d'entrée est prévue entre la fin novembre et la mi-décembre. En fonction de l'avancement des travaux, la date précise sera communiquée par voie de presse et par un affichage à la mairie annexe.

**La déesse Flore avant et après les bons soins esthétiques de sa restauratrice.**







*Avant...*



*Avant restauration...*



*... et après restauration*



*...après :*



*Madame Ceaux apporte les dernières finitions aux peintures des trumeaux de portes.*

Sur l'un des paysages, on distingue la signature presque effacée de l'artiste qui les réalisa.

Des recherches sont en cours pour essayer de l'identifier.



## 11 NOVEMBRE

Ce jour anniversaire de l'armistice de 1918 est aussi, par la loi du 28 février 2012, une journée de commémoration annuelle de la Victoire et de la Paix, au cours de laquelle il est rendu hommage à tous les morts pour la France.

La municipalité et les associations d'anciens combattants s'unissent pour convier les Damazanais à participer à cette cérémonie.

**À 11 h 30 au Monument aux Morts** des fleurs seront déposées pour respecter ce devoir de mémoire.



## PROCHAINE OUVERTURE

L'ancien poste de relevage du lac a été remplacée par une toute nouvelle construction qui a pour fonction d'envoyer les effluents du groupe scolaire, du camping, des gîtes, du lotissement de Larapite et du lac vers la STATION D'ÉPURATION de Piquet.

La phase d'essais de celle-ci étant désormais terminée, cette structure est maintenant en phase d'observation avant de pouvoir entrer définitivement en fonction début décembre.



# DAMAZAN

**Salle Michel-Bridet**

## EXPOSITION

*Organisée par la Commission Culturelle*

peinture

sculpture

dessin

collage

du  
**SAMEDI 9 NOVEMBRE**  
au  
**SAMEDI 16 NOVEMBRE**  
de 10h à 12h et de 15h à 18h

**VERNISSAGE**  
**SAMEDI 9 NOVEMBRE**  
**À 11H**



## LANCEMENT DU 1<sup>ER</sup> BUDGET PARTICIPATIF EN LOT-ET-GARONNE

- **Comment ça fonctionne ? Quels types de projets peuvent être déposés ?**

Le budget participatif est un outil d'association des citoyens qui peuvent proposer la réalisation de projets locaux. La priorisation de ces projets est fixée par un vote des habitants.

**Le principe** : chaque année, la collectivité vote une enveloppe spécifique en investissement. 1 million d'euros sera consacré à ce budget participatif.

- **Une idée ? Un projet pour votre département ?**

Depuis le 16 octobre, chacun peut déposer son idée ou son projet sur le site dédié :

[www.initiativecitoyenne47.fr](http://www.initiativecitoyenne47.fr)

Après vérification de l'éligibilité des propositions reçues, ces dernières seront soumises au vote des habitants pour prioriser les projets à mettre en place : au moins un par canton. **Financement** : 50 000 € maximum pour chaque projet, 25 000 € maximum pour les projets portés par les jeunes.



## L'ÉCOPARC DE VALORIZON



Dans le cadre d'une gestion différenciée de ses espaces verts, l'ÉCOPARC de ValOrizon va accueillir au mois de novembre un troupeau de 8 moutons. Ils auront la charge d'entretenir les 2 hectares de prairie dédiés à l'espace pédagogique de l'ÉCOPARC.

Afin de recevoir les moutons dans les meilleures conditions, une cabane a été construite au mois de septembre lors d'un chantier pédagogique animé par l'association des « Compagnons bâtisseurs ».

Ainsi, les enfants de l'IME de CAZALA et du centre aéré de Damazan, mais aussi des habitants et les agents de ValOrizon ont participé à la construction de la cabane.

La sensibilisation à l'éco-pâturage fera partie des thématiques abordées dans le parcours pédagogique qui met en valeur la biodiversité et la gestion des biodéchets (compostage, jardinage, ...). Ce parcours est en cours de finalisation et sera ouvert au public début 2020.

# UNE NOUVELLE EXPOSITION À L'OBSERVATOIRE DU CHAMBÉ



Ateliers thématiques et exposition autour de l'eau

Du 16 au 20 décembre 2019

Observatoire de la Faune et de la Flore  
du Confluent à Damazan

## Terre et eau

Cycle de l'eau - géologie - changement climatique

## Inondations

Dynamique des crues et facteurs aggravants

## L'eau milieu de vie

Exposition de photos subaquatiques et ateliers autour de la biologie

## L'homme et l'eau

Usages, acteurs, et atelier de réflexion sur les comportements individuels

## Le coin de l'artiste

Exposition immersive autour de l'eau - créations d'Astrid Tielemans

**L'exposition sera ouverte au grand public**

**les mercredi 18 et samedi 21 décembre. Renseignements au 05 53 79 81 15**



## RANDONNÉES DU JEUDI :



Date	Départ Damazan	LIEU et heure de départ	Animateurs à contacter pour renseignements	
7 nov.	13h 30	<b>Sérignac</b> 14h - derrière l'église	Jacky FARBOS	06 77 76 21 26
14 nov.	13h 30	<b>Xaintrailles-Pompiey</b> 14h - parking de la mairie	Michel BILLAUD	06 76 03 74 99
21 nov.	13h 30	<b>Saint-Sardos/est</b> 14h - devant la mairie	Josiane GRATIOLET	06 79 90 16 13
5 déc.	13h 30	<b>Caumont s/Garonne</b> 14h - parking de la mairie	Josiane GRATIOLET	06 79 90 16 13
12 déc.	13h 30	<b>Vianne/Montgaillard</b> 14h - park. bd des Remparts	Michel BILLAUD	06 76 03 74 99
19 déc.	13h 30	<b>Nicole/Pech-de-Berre</b> 14h - park. bord de la RD 813	Michel BILLAUD	06 76 03 74 99

## RANDONNÉES DU DIMANCHE :

Date	Départ de Damazan	LIEU et heure de départ	Animateurs à contacter pour renseignements	
10 nov.	13h 30	<b>Saint-Médard/Puymasson</b>	Fabienne LABAT Fabienne ROSSATTO	07 87 94 71 07 06 89 48 64 38
<b>Sam. 16 nov</b>	<b>SOIRÉE PHOTOS ET AUBERGE ESPAGNOLE</b>		<b>Bureau APIED</b>	
24 nov.	13h 30	<b>Saint-Pardoux-du-Breuil/ La Filhole</b> 14h - parking de l'église	Jacky FARBOS	06 77 76 21 26
8 déc.	13h 30	<b>Foulayronnes/Monbran</b> 14h15 - place de l'église <b>Monbran</b>	Fabienne LABAT Maryse GOURGUES	07 87 94 71 07 06 73 82 24 72
22 déc.	13h 30	<b>Bruch</b> 14h - place de la mairie	Fabienne LABAT Maryse GOURGUES	07 87 94 71 07 06 73 82 24 72

**AYEZ TOUJOURS VOTRE LICENCE SUR VOUS LORS DES RANDONNÉES !**





# Marché de Noël des écoles **DAMAZAN**

*Dimanche 1<sup>er</sup> décembre 2019*

*de 9h30 à 18h*

*(Salle des fêtes)*



☎ 06 10 11 40 65 (Fleur URRUTIA)

✉ [assodesparentsdamazan@gmail.com](mailto:assodesparentsdamazan@gmail.com)

f Asso Des Parents Damazan

## CONFLUENT FOOTBALL 47

Dates : championnat et matchs à domicile pour les équipes 1, 2, féminine, U 19 et loisir - vétérans coupes en tirage.



<b>Confluent football 47 - Équipe 1 :</b>		
9 novembre	15h00	Confluent 47 / Pays Auros
30 novembre		Confluent 47 / Casseneuil
14 décembre	15h00	Confluent 47 / SU Agen
<b>Confluent football 47 - Équipe 2 :</b>		
9 novembre	13h00	Confluent 47 - 2 / Marcellus Cocumont 2
1 décembre	15h00	Confluent 47 - 2 / Boé Bon Rencontre 2
14 décembre		Confluent 47 - 2 / FC Passage 1
<b>Confluent football 47 - Équipe Filles :</b>		
30 novembre	20h00	Confluent 47 / Pont du Casse Foulayronnes
<b>U19 Régional :</b>		
7 décembre	15H00	Confluent 47 / Portes entre 2 Mers
<b>Loisir - Vétérans :</b>		
8 novembre	20h00	Confluent 47 / Passage FC
6 décembre	20h00	Confluent 47 / Virazeil
20 décembre	20h00	Confluent 47 / USPF



*Les filles à l'entraînement*

## TOUS EN SELLE !



Avant la création du stade-vélodrome du Betbèze

Inauguré le 20 août 1922, le vélodrome du Betbèze n'était alors qu'une piste de terre battue entourant un terrain de rugby.

Si les débuts ont été modestes, les compétitions ont atteint une large notoriété dans les années 1950 avec la présence, jusqu'à la fin de la décennie suivante, de champions nationaux et internationaux.

Quel meilleur hommage rendre à André Maron, qui a accompagné tant de cyclistes en herbe pendant de nombreuses années grâce à son «École de Vélo», que de voir couronner, au vélodrome, de jeunes sportifs passionnés ?

Maxime Le Naour, 12 ans, Jules Carbonnier, 9 ans et Nathan Justin-Buscaylet, 6 ans ont reçu leur coupe des mains des représentants de la *Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas* Michel Masset et Evelyne Gatoune et des élus du Comité de Lot-et-Garonne de cyclisme en présence de Valérie Tonin Conseillère Départementale. Après un hommage rendu à André Maron par sa famille et par les différents élus et responsables sportifs, la



course a repris ses droits : Timmy Gillion, Andréa Sanchez et Alain Guillot ont également été récompensés pour leurs prouesses.



André Maron et son École de Vélo (Photo d'archive)



## • CHEZ LES SENIORS

L'aventure a fort bien commencé pour le CRC XV puisqu'après quatre journées de championnat les hommes du Confluent ont pris, contre toute attente, la tête de la poule. Après une première victoire à Gabarret, les « noir et blanc » s'imposent en fin de match à Saint-Laurent contre une grosse équipe de Mimizan. Pour terminer ce premier bloc de trois matches c'est encore sur un déplacement à Mézin que le CRC XV aligne un troisième succès. Enfin le nouveau club inaugure son premier match sur le terrain de l'URC à Aiguillon par une large victoire contre Duras.

Dans cette nouvelle configuration du rugby du territoire de la *Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas*, le poids de Damazan a fortement progressé avec un trio familial de la bastide qui pèse énormément dans le club et dans l'équipe. En effet si, à la coprésidence, Sébastien BRUNETAUD a pris toute sa part dans la création du nouveau club, sur le terrain ses fils, Antonin et Corentin, représentent plus que dignement Damazan en marquant des essais déterminants aux postes stratégiques d'arrière et de demi d'ouverture. En attendant la suite du championnat qui remettra certainement les pieds sur terre à un groupe euphorique, voilà un début prometteur pour remplir l'objectif du maintien cette saison.



## • CHEZ LES JEUNES

Cadets et juniors sont en phase de brassage au terme de laquelle les poules de championnat seront constituées. Les minimes et l'école de rugby en sont encore à la mise en place en ce début de saison qui a vu les effectifs augmenter dans toutes les catégories sauf chez les moins de 12 ans où de nouveaux venus seraient accueillis avec joie.

## • LES ANIMATIONS

Novembre et décembre seront riches en animation entre matches, lotos et réveillon :

DATES	ACTIVITÉS	DESCRIPTION
07/11/19	LOTO	21h SALLE DES MAJORETTES à AIGUILLON
10/11/19	MATCH	CRC XV / TARTAS 14h à PORT-STE-MARIE
16/11/19	LOTO	21h SALLE DES SPORTS à MONHEURT
17/11/19	MATCH	LE PASSAGE / CRCXV à 14h au PASSAGE
24/11/19	MATCH	CRC XV / ST MARTIN-de-SEIGNANX 14h à AIGUILLON
30/11/19	LOTO	21h SALLE DES SPORTS à MONHEURT
05/12/19	LOTO	21h SALLE DES MAJORETTES à AIGUILLON
08/12/19	MATCH	CRC XV GABARRET 14h à PORT-STE-MARIE
15/12/19	MATCH	MIMIZAN / CRCXV 14h à MIMIZAN
21/12/19	LOTO	21h SALLE DES SPORTS A MONHEURT
29/12/19	LOTO	15h SALLE SAINT-CLAIR à PORT-STE-MARIE
31/12/19	RÉVEILLON	20h SALLE DES FÊTES DE DAMAZAN

## • LE RÉVEILLON

Il sera organisé à la salle des fêtes de Damazan le 31 décembre à partir de 20h.

**Au Menu** : apéritif, cassolette de Saint-Jacques au chorizo et beurre blanc, pavé de bœuf aux morilles, asperges vertes et gratin de pommes de terre, trou normand : glace à la pomme verte Manzana, assortiments de fromages, confiture de cerise noire et mesclun de salade, bavaois aux fruits rouges. Vin à volonté, café, digestif.

*Ambiance discothèque et cotillons.*

**Prix : 65 € / personne. Réservation au 06 70 21 78 80 avant le 15 décembre**

## • NOS PARTENAIRES

La plaquette du club est en cours de montage et les commerçants et artisans sont sollicités pour participer en achetant des encarts publicitaires (par courrier pour les anciens, sur rendez-vous pour les nouveaux).

Nous vous remercions de réserver le meilleur accueil aux représentants du club.

## LA VIE CITOYENNE

### GRAND PRIX DU STATIONNEMENT GÊNANT

Les gagnants du mois ex-aequo sont priés de venir réclamer leur prix à la mairie... à pied, à vélo, mais pas en voiture !

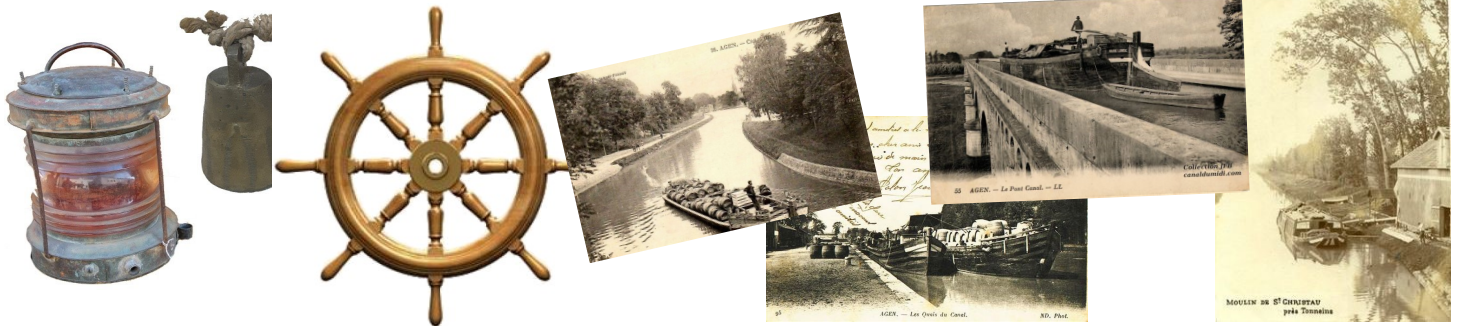


## « LE CHALAND QUI PASSE »...

Pour préparer une exposition évoquant les transports marchands sur le Canal, les péniches qui l'ont sillonné, la vie des marinières, les écluses ou tout ce qui touche à l'histoire de ce patrimoine, un amoureux de la navigation souhaite recueillir des témoignages d'une époque à laquelle il voudrait rendre hommage.



Toutes les personnes qui possèdent des objets, des photos, des cartes postales, des anecdotes ou des souvenirs à partager sur ce thème et accepteraient de les confier, de les prêter ou de les donner, peuvent contacter Monsieur Sébastien SOISSONS par téléphone au 06 66 01 33 99 ou par courriel : [soissons.sebastien47@orange.fr](mailto:soissons.sebastien47@orange.fr)



## STUDIO RADIO

La radio **Espoir FM** installe son studio dans l'espace de coworking (WEZ) dans la Zone d'Activités Économiques de la confluence, entrée route de Mahourat.

**VENDREDI 8 NOVEMBRE de 18 H À 19 H**

L'émission "*Direct Magazine*", ouverte au public et animée par Emmanuelle Guibert, réunira les invités :

- Maryse COMBRES déléguée régionale à "l'efficacité énergétique et aux énergies renouvelables"
- Pierre SALANE et Monique GUITTENIT d' "Énergies citoyennes 47"
- Louis FASANINO conseiller info énergie au CPIE Pays de serres-Vallée du lot

qui répondront à la question :

**Quelles énergies renouvelables et locales pour demain ?**

[www.espoirfm.com](http://www.espoirfm.com)

fréquences :

104 FM Marmande,  
93.1 FM Agen



**BUZET-sur-BAÏSE**

# 3<sup>e</sup> Salon du Livre



**Evelyne Dress**

Invitée d'honneur, auteure et actrice

et + de 50 auteurs

**Dimanche 10 novembre**

- Dictée d'Alain Parailous
- Remise des prix Adultes
- Remise des prix Jeunesse
- Histoires de canal
- Animations pour enfants
- Cuvée spéciale 2019

Restauration  
rapide  
le dimanche



**Samedi 9 novembre**



**NOUS LES VIGNERONS DE BUZET**



Ets GERIN & FILS



Cinéma "le Confluent" Aiguillon

Aiguillon

Pour que les annonces communiquées par les responsables des associations soient diffusées dans « Moments de Vie » janvier/février 2020, elles doivent être déposées ou envoyées à la mairie pour le 16 décembre au plus tard à l'adresse :

[mairie.damazan@orange.fr](mailto:mairie.damazan@orange.fr)



# DAMAZAN - services

**La MAIRIE** - ☎ 05 53 79 40 15 - 📧 [mairie.damazan@orange.fr](mailto:mairie.damazan@orange.fr)

Lundi, mardi, mercredi, vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h 30  
Jeudi de 9 h à 12 h à la **mairie annexe**  
*Permanence adjoint samedi matin de 10 h à 12 h*

**A.S.V.P. (Agent de Surveillance de la Voie Publique)**

Permanence à la mairie annexe le vendredi de 8 h à 13 h

**La BIBLIOTHÈQUE** - ☎ 05 53 79 70 15 - 📧 [damazan.bibliotheque@wanadoo.fr](mailto:damazan.bibliotheque@wanadoo.fr)

Mercredi de 9 h 30 à 12 h  
Jeudi de 9 h 30 à 12 et de 17 h à 19 h.

**La POSTE - MAISON DE SERVICES AU PUBLIC**

Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h  
Mercredi de 9 h à 12 h  
**Point Service au Public** (Assurance Retraite — CAF — CPAM — MSA — Pôle Emploi)

**La DÉCHÈTERIE** - ☎ 05 53 84 97 69 -

Mardi, jeudi et samedi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h  
Vendredi de 9 h à 12 h  
(fermé lundi et mercredi)

**Le PÔLE ENFANCE** -

**L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE** - 05 53 79 47 98  
**L'ÉCOLE MATERNELLE** - 09 79 50 43 00

**Le CENTRE de LOISIRS** - 05 53 88 01 03  
**La MICRO-CRÈCHE** - 05 53 88 60 57

**La PMI** - ☎ 05 53 88 26 36 - (Tonneins ☎ 05 53 84 17 50)

Permanence premier vendredi du mois de 10 h à 12 h à la mairie annexe

**La DIRECTION du DEVELOPPEMENT SOCIAL (DDS)**

Permanence jeudi de 9 h à 11 h - **sur rendez-vous** : ☎ 05 53 84 17 50

**La M.S.A.** - ☎ 05 53 93 94 56 📧 [haryouli.nadia@dlg.mas.fr](mailto:haryouli.nadia@dlg.mas.fr)

Permanence téléphonique le jeudi de 9 h à 12 h  
Permanence administrative le mardi de 9 h à 12 h au Centre Social d'Aiguillon

**Le CONCILIATEUR de JUSTICE**

Permanence deux mardis par mois de 10 h à 16 h - **sur rendez-vous** : ☎ 05 53 79 40 15

**UNA de DAMAZAN** - ☎ 05 53 79 37 66 📧 [una@unadamazan.fr](mailto:una@unadamazan.fr)  
(anciennement ASSAD) site: [www.una.fr](http://www.una.fr)

Permanence : lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8 h 30 à 12 h 30

**EHPAD Capuran (Maison de retraite)** - ☎ 05 53 79 80 00 - site: [www.lesmaisonderetraiteselection.fr](http://www.lesmaisonderetraiteselection.fr)

**CENTRE MÉDICO SOCIAL (C.M.S.)** **sur rendez-vous** : ☎ 05 53 84 17 56

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S.)**

Permanence à la mairie annexe le 2<sup>e</sup> samedi du mois, de 10 h à 12 h